



attac

Le Courriel d'information

n°213 – Vendredi 23 février 2001.

BAS LES MASQUES

Dans ce numéro

- 1- La taxe Tobin, mythes et réalités
- 2- Brèves d'OMC
- 3- 24 février – Pour la vérité et la justice.
- 4- Vous nous avez écrit
- 5- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

En bref...

- 1- *La taxe Tobin, mythes et réalités.* Voici un article traduit de l'espagnol qui ne peut nous laisser indifférent. Conseillons-en la lecture à M Fabius en particulier...
- 2- *Brèves d'OMC. Traités régionaux, lobby pharmaceutique colonne vertébrale de l'administration Bush, OGM à la sauce européenne...* Pascal Lamy.
- 3- *24 février – Pour la vérité et la justice.* Le slogan des manifestations organisées en France en soutien à l'auteur de « Noir Silence » peut se décliner non seulement autour de Survie et FX Verschave mais aussi autour d'autres événements qui curieusement se concentrent ce samedi-ci.
- 4- *Vous nous avez écrit.* Vous nous avez écrit sur Nike, sur le CIRAD, sur les privatisations et vous nous donnez beaucoup d'informations. Merci.

La Taxe Tobin, mythes et réalités

La période actuelle peut s'avérer propice à un débat ouvert autour de la taxe Tobin. Hormis le fait que le commencement d'un nouveau siècle puisse inciter au développement d'idées nouvelles, nous nous trouvons aujourd'hui devant la large remise en question d'une théorie ou plutôt d'une orthodoxie économique qui s'éloigne de plus en plus de la réalité économique ; son enseignement soulève dans de nombreuses universités du monde entier un fort mouvement contestataire, qui le juge obsolète et suiviste, réduit à quelques postulats économiques clairement contredits par la réalité. Par ailleurs, on peut depuis longtemps lui opposer le très fort degré de volatilité et l'incohérence de quelques marchés financiers qui oscillent fortement dans l'espace et dans le temps, avec une variabilité et une imprévisibilité inouïes, dans ce qu'on pourrait appeler une mondialisation chaotique du risque financier.

Dans ce contexte, il nous semble intéressant de nuancer quelques-uns des mythes tournant autour de la taxe Tobin, et par là susciter autour

de cette proposition une sorte de débat vulgarisateur.

Rappelons qu'il s'agit d'une proposition lancée à l'origine par l'économiste américain James Tobin, de l'Université de Yale (Prix Nobel d'économie 1981), qui consiste essentiellement à fixer une petite taxe fiscale, de l'ordre de 0.1%, sur les transactions financières spéculatives, dans la pratique sur celles réalisées sur les marchés internationaux de devises.

De cette façon, on pourrait tout d'abord réduire- en les rendant moins lucratifs- les allers-retours incessants sur les devises qui se comptent chaque jour par millions, et qui ne sont par nature que des paris spéculatifs (un achat et une vente réalisés dans l'espace d'un ou deux jours, par exemple, seraient contraints d'offrir dans ce type de paris une rentabilité espérée supérieure à 0.2%, compte tenu de la dite taxe sur chacune des deux opérations). Ainsi, on limiterait le volume et le caractère spéculatif des marchés des changes en question. En second lieu, l'application de cette taxe lèverait au niveau mondial d'importantes ressources



attac

financières qui pourraient être affectées à des besoins sociaux fondamentaux, principalement dans les pays du Tiers-Monde. En résumé, cette mesure pourrait contribuer à une plus grande stabilité mondiale des marchés financiers internationaux, et au passage atténuer les inégalités et les besoins les plus criants d'une bonne partie de la population du globe.

On estime que le montant quotidien des opérations sur le marché des devises dépasse 1,8 milliard de dollars, c'est-à-dire plus de 315 milliards de pesetas. Cela signifie que, même en diminuant le nombre de ces opérations spéculatives, chaque année entre 150 et 250 milliards de dollars pourraient être collectés, c'est-à-dire entre 27 et 45 billions de pesetas, ressources avec lesquelles on pourrait faire de nombreuses choses dans le contexte économique international.

Ceci posé, divers mythes circulent à propos de cette proposition de Tobin, sur lesquels nous allons faire quelques observations et commentaires.

Premier mythe : La taxe Tobin est une proposition « de gauche ». Cette affirmation est inexacte. En dehors de son origine nord-américaine, cette proposition ne peut être étiquetée exclusivement « de gauche » ; elle peut aussi bien être avancée par une droite qui se veut moderne, progressiste et libérale (libérale en ce sens qu'elle vise une certaine liberté pour les individus, en particulier les plus défavorisés). Bien entendu, il peut arriver que dans quelques pays et cultures la droite s'identifie à l'expression la plus vieillote du libre échange- opposée à l'idée d'un marché plus libre- , celle des jeux de hasard et des spéculateurs financiers; cette droite resterait par conséquent en marge de cette proposition. De nos jours les formations politiques de droite ne devraient pas laisser à celles de gauche le monopole d'une mesure à forte connotation positive comme la taxe Tobin ; celle-ci pourrait servir -en dotant substantiellement les pays les moins développés- à amplifier le libre commerce international, et mettre face-à-face, en définitive, l'économie réelle et l'économie financière, question qui, plus que le débat classique entre économie de droite et économie de gauche, marquera le débat économique de ce nouveau siècle.

Second mythe : la taxe Tobin est une utopie, sans aucun soutien dans la pratique. Cette fois encore, l'affirmation est fautive. Il suffit de rappeler à ce propos que, rien qu'au cours de

l'année 2000, cette taxe a reçu d'importants soutiens, non seulement dans la société civile internationale, mais encore au sein d'institutions politiques nationales et internationales très diverses. Ainsi le Parlement Européen lui-même a-t-il débattu au mois de janvier une proposition sur la création de cette taxe, qui a recueilli 223 votes pour et 229 voix contre (avec 36 abstentions), ce qui donne une idée de l'équilibre politique au niveau européen autour de cette proposition. Il faut rappeler par ailleurs que des institutions comme le parlement canadien ou le gouvernement finlandais ont adopté des propositions favorables à ce sujet, et que l'on a de même débattu de la taxe Tobin dans les parlements de pays comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Brésil, tandis qu'un débat parlementaire est en préparation dans divers autres pays. Nous pensons que l'étendue de ces propositions et débats politiques sur la taxe Tobin vient contredire l'affirmation répandue selon laquelle la taxe ne serait que la proposition lunatique de quelques uns.

Troisième mythe : la taxe Tobin n'est pas viable techniquement. Cette affirmation non plus n'est pas exacte. L'argument fondamental sur lequel elle repose est que la mise en place de cette taxe dans tous les pays du monde s'avérerait très complexe et bureaucratique, sans parler du fait que cela provoquerait la délocalisation des capitaux vers les paradis fiscaux qui refuseraient d'appliquer cette taxe. Face à cet argument, il convient de rappeler que dans les faits les marchés un tant soit peu efficaces et automatisés fonctionnent par transactions financières électroniques, réalisées par l'intermédiaire de banques et établissements financiers liés aux systèmes nationaux de règlement et supervisés par leurs banques centrales respectives. Bien qu'il reste encore du chemin à faire pour l'homogénéisation technique de ces systèmes, d'un point de vue technologique il n'y aurait pas trop de problèmes pour le fonctionnement pratique de cette taxe, avec un système de liquidations périodiques, et la mise en place d'un contrôle rapide et efficace a posteriori sur celles-ci. A cet effet, la Banque des Règlements Internationaux, organisme international de coopération monétaire entre banques centrales, pourrait jouer un rôle.

En ce qui concerne la diversité des pays et les échappatoires possibles à cette taxe mondiale, il faut prendre en compte, en premier lieu, le fait que 83% du commerce mondial de devises est concentré sur seulement 8 places financières (Londres, New York, Tokyo, Francfort, Paris,



attac

Singapour, Hong Kong et Zurich), ce qui relativise le problème de la dispersion pour implanter et contrôler cette taxe. De plus, dans le cas d'une adoption légale de la taxe, les banques centrales pourraient pénaliser –en rejetant toute opération monétaire avec eux- les pays (ou paradis fiscaux) qui ne respectent pas le paiement de la taxe légale.

Quatrième mythe : la répartition des fonds créerait des tensions, des inégalités et de la corruption dans de nombreux pays. Cette affirmation est la moins rationnelle, et en tout cas la moins inquiétante de toutes. Nous croyons que ce qui crée des tensions ou des inégalités, c'est fondamentalement l'absence ou la rareté des ressources plutôt que la façon de les répartir. En tout cas, les manques et les besoins sont si grands au niveau mondial, et le volume de ressources que la dite taxe pourrait apporter si important, que nous sommes sûrs que la communauté internationale trouverait le moyen de parvenir à un consensus sur l'ordre des priorités et des actions à mener. A ce propos, en guise de modeste proposition, nous croyons que les premiers objectifs pourraient être l'allègement ou l'annulation de la dette extérieure des pays du Tiers Monde, qui atteint aujourd'hui globalement 2.3 billions de dollars, ou, ce qui revient au même, le gain prévu d'une seule année de taxe Tobin. Une autre possibilité serait de consacrer des fonds à la création d'une assurance mondiale contre les catastrophes naturelles, qui puisse couvrir rapidement et avec un minimum d'efficacité les effets (au moins économiques) des tremblements de terre, inondations, etc., qui frappent inexorablement et continueront de frapper un pays ou l'autre. La liste des besoins et des objectifs serait, en tout cas, très longue.

D'autre part, et pour une analyse efficace des possibilités et moyens de mettre en place cette proposition, il nous semble très important de tenir compte des travaux et contributions d'un groupe pluridisciplinaire qui serait créé à cet effet, et qui pourrait, avec un minimum d'objectivité (sans intérêts idéologiques ou politiques) définir une méthode de travail et un mode opératoire en vue de l'éventuelle mise en place de cette taxe. Il serait nécessaire qu'y collaborent des experts en matière de fiscalité, sociologie, statistique, science politique, macroéconomie, marchés financiers, géographie économique et même mathématiques et ingénierie informatique.

Finalement, et en guise de résumé, nous pensons que la taxe Tobin, en dépit des

difficultés inhérentes à un projet de cette nature, ne semble pas être une proposition aussi utopique ou peu viable que certains peuvent le penser. Nous espérons que les hommes politiques de tous bords et l'ensemble des pays de la communauté internationale pourront être à la hauteur des citoyens et d'une société moderne comme la nôtre, et qu'en osant sortir du carcan desséchant et peu crédible de l'orthodoxie économique, ils pourront nous offrir, en la faisant devenir réalité, cette première initiative fiscale d'ampleur mondiale ; celle-ci, en plus d'augmenter la stabilité et l'efficacité à long terme du système économique international, pourrait contribuer à convaincre de nombreuses personnes des bienfaits d'une société véritablement globale.

Jesús Lizcano Álvarez est directeur de la revue Encuentros Multidisciplinares (Rencontres Pluridisciplinaires). Titulaire de la chaire d'Economie Financière et Comptabilité de l'Université Autonome de Madrid.

Jesús Lizcano Álvarez. El País, Madrid
Parution Correo Informativo 75.
informativo@attac.org

Traduction: Anne Chailleu, traductrice bénévole
& Philippe Agard coordintrad@attac.org

Brèves d'OMC

A- AMERIQUES

1- La demande d'annulation d'une décision du tribunal de l'ALENA (Accord de libre-échange Nord-Amérique) par le Canada soutenu par le Mexique

Le gouvernement du Canada demandera à la Cour fédérale du Canada de faire annuler une décision du tribunal de l'ALENA (Accord de libre-échange Nord-Amérique) selon laquelle le Canada a violé plusieurs dispositions du chapitre 11 de l'ALENA (Accord de libre-échange Nord-Amérique) concernant les différends entre un investisseur et un État.

En vertu de la Loi sur l'arbitrage commercial canadienne, les décisions des tribunaux d'arbitrage, tel le tribunal de l'ALENA (Accord de libre-échange Nord-Amérique) visé au chapitre 11, sont susceptibles d'examen législatif au regard de certains motifs, y compris l'excès de compétence. En ce qui concerne certains éléments de la décision, le Canada estime que le tribunal de l'ALENA (Accord de libre-échange Nord-Amérique) a excédé sa compétence, et



attac

qu'il a agi à l'encontre de l'ordre public du Canada.

Le Mexique est intervenu sur des questions d'interprétation des obligations en vertu du chapitre 11, d'une manière favorable, la plupart du temps, à la position du Canada.

La décision du tribunal n'oblige pas le Canada à modifier ses lois sur l'environnement, y compris les règlements portant sur le contrôle des BPC. Elle porte sur une ordonnance temporaire, qui n'est plus en vigueur. La décision ne porte nullement atteinte à la capacité du Canada de réglementer le mouvement et l'élimination sans danger des déchets dangereux, y compris ceux contenant des BPC. Le tribunal a indiqué clairement que les membres de l'ALENA (Accord de libre-échange Nord-Amérique) « ont le droit d'établir des niveaux élevés de protection à l'égard de l'environnement, et qu'ils ne sont pas tenus de compromettre leurs normes simplement pour satisfaire aux intérêts politiques ou économiques d'autres États.

2- Les traités de libre-échange bilatéraux se développent aux dépens des États Unis

C'est ce que vient de révéler un rapport de la Business Round Table qui s'en inquiète en demandant au gouvernement US de mener une politique plus agressive.

11 % des exportations mondiales sont couvertes par les Accords de Libre-échange US alors qu'ils s'élèvent à 33 % pour l'Union Européenne.

En ce qui concerne les traités bilatéraux sur les investissements, les États Unis se situent à la 26ème place mondiale. (43 traités bilatéraux sur les investissements contre 909 pour l'Union européenne (UE))

Les accords de reconnaissance mutuelle pour harmoniser les normes pourraient ainsi défavoriser les produits américains si ces accords ne leur étaient pas favorables. Le nouveau représentant au Commerce américain a averti que son pays développerait de façon plus active les accords bilatéraux si les négociations pour un accord de libre-échange des Amériques, qui demeure la priorité du Pdt Bush, ne progressaient pas davantage.

Les États Unis pourraient ainsi perdre l'opportunité d'influencer à l'avenir le commerce multilatéral. Un consensus national doit auparavant se dégager sur la politique à mener, notamment en ce qui concerne les normes

sociales et environnementales qu'il y aurait lieu d'inclure dans ces accords, sous l'influence des syndicats et des écologistes.

3- Les problèmes liés aux normes sociales et environnementales au centre des préoccupations commerciales américaines

Plutôt que d'imposer des sanctions aux pays qui n'auraient pas de politique dans ces domaines, une des options américaines proposées serait un abaissement des tarifs sur les produits conformes à ces politiques. D'autres options prévoient la clarification des rapports entre les règles de l'OMC et les accords multilatéraux sur l'environnement afin de s'assurer qu'ils ne soient préjudiciables entre elles. Et aussi de renforcer l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sans pour autant soutenir l'idée que l'OIT puisse imposer des sanctions commerciales.

L'initiative des options émane de la National American Manufacturers, du National Foreign Trade Council et de l'américain Council for International Business. Mais pas de l'American Chamber of Commerce qui est tout à fait opposée à l'inclusion de sujets sociaux ou environnementaux dans les débats sur le Commerce. De son côté la Business Round Table (lobby des multinationales), reconnaissant que la mondialisation exige que les sujets environnementaux soient pris en compte dans l'élaboration des politiques commerciales, estime que "répondre à ces pressions [des environnementalistes] devrait être une des tâches majeures du gouvernement et des milieux d'affaires américain dans le courant de cette année." Elle demeure néanmoins critique quant à la prise en compte directe des problèmes environnementaux dans les accords commerciaux, tels que ceux conclus dans le cadre de l'OMC. Selon elle la protection environnementale ne fait que dissimuler des interdits commerciaux; il serait préférable de promouvoir des accords environnementaux multilatéraux [indépendants de l'OMC, comme le Protocole de Montréal] afin d'avoir l'assurance que l'OMC, soumise à moins de pressions, ne devienne un forum en matière environnementale.

4- L'industrie pharmaceutique américaine : la cassette cachée de Bush

Parmi les innombrables groupes de pression qui s'affairent à Washington entre Maison blanche et Congrès, nul n'est aussi puissant et aussi offensif que la PhRMA (Association de la recherche et de l'industrie pharmaceutique),



attac

dont les moyens financiers sont astronomiques et qui dispose de 297 lobbyistes (un pour deux membres du Congrès! Lors des récentes élections la PhRMA a accordé 70% de son trésor de guerre électoral (24,4 millions de dollars) aux candidats du Parti républicain. Maintenant que ceux-ci occupent la Maison Blanche et dominent le Congrès, elle est bien placée pour défendre ses bénéficiés époustouflants.

Ces " super-profits " ont pour origine la prolifération des découvertes pharmaceutiques et, parallèlement, des brevets diffusés mondialement. Ils dépendent également de l'aptitude de la PhRMA à utiliser ses appuis politiques pour bloquer toute limitation des prix et toute commercialisation de médicaments génériques. L'industrie pharmaceutique a notamment joué un rôle important dans la rédaction des Trips (Droits de Propriété intellectuelle). Elle n'a pas cessé de faire pression sur le gouvernement américain pour qu'il impose le strict respect des Trips (Droits de Propriété intellectuelle) empêchant ainsi plusieurs pays d'avoir recours à des médicaments génériques qui seraient beaucoup moins onéreux pour leurs populations.

Les firmes pharmaceutiques cherchent à se justifier en invoquant les coûts très élevés de la recherche de nouveaux médicaments. Or, le lien entre celle-ci et le niveau de leurs bénéficiés est loin d'être évident, car une proportion élevée de la recherche est effectuée sur fonds d'État par des laboratoires tels que ceux des Instituts nationaux de la santé (NIH). Néanmoins la question n'a jamais été clairement présentée au public à cause de l'énorme influence exercée par les milieux pharmaceutiques sur la politique officielle.

L'un des signes de la porosité des frontières entre ces milieux et l'administration Bush est l'entrée dans celle-ci de plusieurs anciens dirigeants de firmes pharmaceutiques. Comme l'a écrit le député démocrate Sherrrod Brown, " La PhRMA n'a pas besoin de faire du lobbying : elle se trouve déjà à la Maison Blanche ". Elle est également fort bien représentée au Congrès : ainsi le très conservateur Orrin Hash, principal bénéficié après George Bush des faveurs de la PhRMA lors des dernières élections, préside la Commission judiciaire du Sénat et est donc bien placé pour arbitrer les controverses sur les brevets.

5- Mouvements indiens en Equateur

Le mouvement des peuples indigènes d'Equateur (Ecuador), qui paralysait le pays depuis deux semaines, a pris fin le 7 février après que le président Gustavo Noboa eut concédé un accord comprenant la baisse du prix des carburants (et par conséquent des combustibles et des transports), qui était l'une des principales revendications des protestataires. Au cours du mouvement six personnes ont été tuées, et plusieurs dizaines blessées, par les forces de l'ordre. En Equateur les peuples indigènes sont environ 3,5 millions pour une population totale de 12,4 millions. Leur principal porte-parole politique est le mouvement Pachakutik. Selon Antonio Vargas, président de la CONAIE (Confédération des nationalités indigènes d'Equateur), les avantages obtenus aux termes de l'accord " ne sont qu'une étape, car ils ne mettront pas fin à la pauvreté et à la marginalisation de millions d'Equatoriens ". Après la signature du pacte, les 6000 indigènes qui avaient organisé une marche sur Quito depuis différentes provinces ont défilé dans la capitale, rejoints par des milliers de gens d'horizons sociaux divers. Par-delà la victoire obtenue, le succès obtenu montre la vitalité du mouvement indigène en Equateur et son aptitude à penser d'une manière unitaire à l'échelle nationale.

B- UNION EUROPEENNE

6- Négociations bilatérales entre l'UE et les pays exportateurs de textiles

Selon la décision de l'Organisation mondiale du commerce OMC, toutes les restrictions en matière de produits textiles devront être levées le 1er janvier 2005 au plus tard. En accord avec ce qui précède, le conseil des ministres de l'Union européenne (UE) a décidé avant Noël, d'allègements limités, pour les importations de textiles vers l'Union européenne (UE).

7- La directive européenne sur la traçabilité des OGM pourraient embarrasser à long terme les producteurs américains

Cette directive qui va être prochainement publiée devrait néanmoins prendre 2 ans pour son application. Elle concerne essentiellement le maïs et le soja pour une valeur d'exportation de 400 M\$ annuels pour les Etats Unis. Pour l'instant les chargements de maïs pour l'alimentation animale (dérivés de variétés agréés ou non) se poursuit car l'interdiction ne frappe que les organismes susceptibles de se reproduire dans l'environnement.



attac

Ceux concernant le soja ont continué car les producteurs américains se sont limités à la variété agréée par l'Union européenne. Mais cet agrément prendra fin en 2006 et devrait être prochainement remplacé par une nouvelle procédure d'autorisation, que l'on trouvera dans la directive 90/220 révisée. La Commission cherche une application rapide de cette directive, même si elle ne peut être transposée dans les législations nationales avant 18 mois. Mais les milieux gouvernementaux européens et américains ainsi que les milieux industriels demeurent sceptiques sur l'éventualité de la levée de l'opposition de ces Etats à de nouveaux agréments sur les OGM étant donné la suspicion largement répandue dans le public qui entoure l'ingénierie génétique et les mesures de sécurité alimentaire en Europe.

Le gouvernement et les industriels américains reconnaissent les efforts de la Commission pour débloquer les agréments biotechnologiques. Mais la pression pour l'adoption de règles plus strictes sur la traçabilité entravent ces efforts.

Il semblerait politiquement difficile d'amoindrir les obligations de la directive 90/220 révisée déjà approuvée par le Parlement européen. Une des options se trouvant dans le texte de la Commission concerne l'étiquetage de tous les produits alimentaires industriels dérivés d'OGM qu'il s'agisse ou non de protéines ou d'ADN altérés détectables dans le produit final. Cette option, malgré l'opposition des industriels, serait probablement celle retenue. Un autre sujet de préoccupation des industriels est le seuil que la directive imposera en cas d'inclusion accidentelle de variétés non autorisées. Sous la pression des industriels, les exportateurs disposeraient d'un étiquetage établissant que le produit contenait des OGM mais sans en préciser les variétés.

Pour le soja qui avait déjà reçu l'agrément, il aurait pu être soumis à la nouvelle procédure de notification comme alimentation animale et son usage ainsi bloqué dans ce domaine. Cette obligation ne sera pas vraisemblablement retenue dans le texte final de la directive.

8- L'Europe prépare le retour des OGM sous couvert de protéger le consommateur

Hier, le Parlement européen a adopté à une large majorité une directive «concernant la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement».

Ce texte prévoit un renforcement des conditions de mise en culture et de mise en marché des

plantes transgéniques. La Commission espère rassurer ainsi des consommateurs européens hostiles à la présence d'OGM dans les champs et l'alimentation, et, partant, lever les obstacles qui s'opposent à l'implantation durable des biotechnologies en Europe. La Confédération française des semenciers, le Groupement professionnel national interprofessionnel des semences et l'Union des industries de protection des plantes, toutes professions qui sont financièrement intéressées au développement des OGM, ne s'y sont pas trompés. Ils ont publié hier un communiqué, se réjouissant par avance du fait que «l'adoption définitive de la directive va permettre de retrouver la confiance des consommateurs». Et réclamant que «les autorités européennes et nationales fixent au plus vite un calendrier et les modalités de la levée du moratoire sur la mise en marché de nouvelles plantes génétiquement modifiées, afin de ne pas mettre en péril la compétitivité économique et scientifique de l'Europe dans le domaine des biotechnologies appliquées à l'agriculture et à l'alimentation»

Depuis juin 1999, en effet, six pays de l'Union européenne, dont la France, observent un moratoire sur les nouvelles variétés d'OGM. A l'époque, la montée de l'opposition des opinions publiques aux plantes et aliments transgéniques était telle que les gouvernements avaient préféré suspendre toute nouvelle autorisation.

Hier, la Commission européenne a souhaité que cette quarantaine soit levée «aussi vite que possible». Mais la France, anticipant la demande de la Commission, avait réaffirmé dès mardi son attachement à ce moratoire. Elle juge les garanties prévues par la directive trop floues pour rassurer totalement les consommateurs. Pour l'heure, en effet, les parlementaires ne se sont mis d'accord que sur un point : la tenue de «registres publics». A l'avenir, toute culture d'OGM, que ce soit à des fins commerciales ou de recherche, devra être consignée dans un registre et communiquée au public. (Jusque là, Jusque-là, la France a toujours refusé de communiquer la liste des essais de cultures d'OGM aux associations qui lui en ont fait la demande).

9- Après Nice, comment Pascal Lamy juge la situation

Extrait de son discours du 8/2 devant l'Université libre de Berlin : "La globalisation n'est pas seulement un phénomène économique. Elle a des ramifications sociales et politiques plus profondes. Elle risque d'alimenter le



attac

sentiment d'impuissance, celui d'un désenchantement du monde qui devint tellement évident lors des manifestations de Seattle, de Prague, de Davos. Mais en même temps en s'attaquant au tissu social qui nous unit, elle peut contribuer à la réalisation des aspirations individuelles".

"Pour beaucoup, l'Europe n'est que l'instrument pour faire progresser la mondialisation (ce qui explique les manifestations de Nice)."

"L'efficacité a pris le pas sur la légitimité", autrement dit "la capacité d'édicter de nouvelles règles prend le pas sur la construction du support politique à ces règles. Nice en est un bon exemple. La CIG avait pour principale préoccupation d'améliorer les prises de décision (en essayant de remplacer le vote à l'unanimité par celui à la majorité qualifiée)... mais elle ne s'est pas attaquée à la question de la légitimité". Pour que l'Europe ait plus de légitimité, P.Lamy compte beaucoup sur le principe de subsidiarité. "Subsidiarité", selon Lamy, c'est une Europe qui décide (sur "l'environnement, le commerce, la concurrence, l'Euro, la recherche, le marché intérieur, la contrôle sanitaire et phytosanitaire". Il ne retient pas dans sa "liste" ni l'éducation ni la culture) et des gouvernements nationaux ou locaux "proches des citoyens" qui débattent avec eux [sans doute pour les convaincre du bien-fondé de la politique communautaire, puisque la Commission n'y arrive pas toute seule].

Et sa conclusion est que "si on doit tirer une leçon de Nice, c'est que l'approche consistant à partir du sommet vers le bas ne fonctionne plus; nous avons besoin d'une démarche qui aille de la base vers le sommet"

24 février – Pour la vérité et la justice

Pourquoi le 24 février 2001 ? Le hasard parfois... Sans raison, de façon purement fortuite. Il n'empêche. Il se passe peut-être aussi des choses près de chez vous... regardez bien !

Demain, 24 février 2001 dans le monde. Pour la vérité et la justice !

CHIAPAS - MEXIQUE

Le 24 février, une délégation composée de 24 représentants zapatistes dont les commandants David, Moises, Tacho, Zebedeo, les commandantes Susana et Yolanda et le sous-commandant Marcos quittera San Cristobal de las Casas au Chiapas pour se rendre à la capitale du Mexique. Elle parcourra une longue route en forme d'escargot pour rencontrer différentes

communautés dans d'autres états du Mexique et participer à la réunion prévue avec le Congrès national indigène dans la communauté de Nurío, état du Michoacán, avant d'arriver à Mexico le 11 mars. Cette marche a pour but de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations avec le gouvernement mexicain depuis février 97.

NOUVELLE ECONOMIE

GREVE DU SAMEDI CHEZ WANADOO. Manque de formation, travail le samedi, salariés sous pression : les hotlines du fournisseur d'accès se sont mises en grève le samedi 17 février. L'action devrait être reconduite les samedi 24 février, 3 et 10 mars 2001...
<http://www.transfert.net/l.cfm?num=7333>

ENTREPRISE-MONDE

Manifestation le 24 février à 11H00 devant le McDo Bd St Germain (M° St Michel)
Le 14 Décembre 2000, les employés du Mc Do St Germain étaient en grève pendant 14 jours. Un accord a été signé. Seulement voilà ! Depuis que nous avons repris le travail, la direction n'a pas respecté ses engagements. Elle nous met la pression, nous sommes surveillés, suivis, victimes de remarques désobligeantes, d'attitudes odieuses et de menaces de sanctions. Pire ! après la grève 6 employés sont déjà en procédure de licenciement, et 6 ont eu des blâmes. Sans oublier les vigiles et huissiers de justice qui nous surveillent également. Mais ce n'est pas tout. Comme par hasard, certains représentants du personnel sont menacés au téléphone : " Toi et ton syndicat de merde on va vous cramer ... ", sont pris en filature, se sont fait cambrioler, ou subissent des provocations de personnes inconnues. Il y a trois ans, Maxime, délégué du personnel a été agressé à son domicile par trois colosses et qui lui ont dit : " sale délégué ça va te servir de leçon... " Tous ensemble, étudiants, employés (de Pizza Hut, Quick, Mc Do, Disney, etc...) contre la précarité et la répression syndicale de ces patrons de l'exploitation. Nous irons jusqu'au bout de notre lutte et nous ne nous laisserons pas intimider.
La CGT Mc Donald's, contacts : J-Claude 06 12 76 04 06 ou Joselito 06 66 96 77 47

LIBERTE D'EXPRESSION

Manifestations en soutien François-Xavier Verschave en France le 24 février
FRANCE-AFRIQUE, bas les masques !
Pour la vérité et la justice

Les 28 février, 6 et 7 mars se dérouleront les audiences du procès intenté par MM. Bongo, Déby et Sassou Nguesso (respectivement



attac

présidents du Gabon, du Tchad et du Congo-Brazzaville) à François-Xavier Verschave, président de Survie, et Laurent Beccaria, gérant des Éditions les Arènes, pour "offense à chef d'État étranger" sur la base de passages du livre Noir Silence.

Survie travaille depuis une vingtaine d'années sur la relation franco-africaine, notamment par des publications et des campagnes. Elle s'attache à dévoiler les dérives qui caractérisent la politique africaine de la France. Elle a montré l'ampleur de la criminalité politique et économique qui la gangrène : attestée sans ambiguïté ces derniers mois par la multiplication des révélations survenues, par exemple, dans l'affaire des ventes d'armes à l'Angola.

Trois piliers de cette Françafrique voudraient étouffer la liberté d'expression et réduire Survie au silence via la procédure pour "offense à chef d'État étranger". "Offense à chef d'État" et non "diffamation" : ce qui est dit dans ce livre est déplaisant, mais vrai. Les crimes de la Françafrique se nourrissent du silence et de la désinformation. Leur divulgation est insupportable aux yeux de leurs auteurs, et la censure de la vérité une "nécessité".

Le procès intenté à Survie et aux Arènes représente un exemple de la menace qui pèse, y compris dans un pays réputé garantir la liberté d'expression, sur ceux qui dénoncent les violations des droits humains. L'article 36 de la loi de 1881 du Code Pénal français, héritage du crime de lèse-majesté, est-il digne d'un État qui se réclame des principes du droit et de la démocratie ?

Bordeaux : manif', RV à 15 h Place de la Victoire.
Contact : Gilles Durou au 05 56 92 73 66.
Mel : ecriture@enfrance.com

Grenoble : Rassemblement à 14 h 30 au Palais de Justice et défilé jusqu'à la Préfecture
Contact : André Fine, 04 76 23 06 53 et Colette Meyer, 04 76 81 12 45.

LYON : concernant la manifestation de Lyon ce samedi 24/02, LE DEPART A LIEU A 14H DE LA PLACE BELLECOUR.

Laval : Sitting à 12 h, rue des Déportés.
Contact : Martine Corbel et Raphaël, Centre de Documentation des Trois Mondes.
Mel : crides@globenet.org
Tél : 02 43 53 81 54

Lille : RV à 14 h 30 Place Rihour. 15 h 30, départ de la manif' en direction de la Préfecture (Grand Place).
Contact : Anne Merckaert, 03 20 36 30 15
Mél : Francis.merckaert@santenet.com

Marseille : rassemblement à 14 heures, Place des Mobiles.
Contact : Abdallah Nouroudine au 04 91 50 07 28
Mel : abdallah.nouroudine@wanadoo.fr

Montpellier : Conférence de presse avec le soutien de diverses associations. Lieu à préciser.
Contact : Serge Fabre, Thierry Laniesse, Jacques Dallard, dallard@ensam.inra.fr

Nancy : RV 15 h Place Maginot. De nombreuses animations dont de la musique africaine et du théâtre de rue.
Contact : Patrice Mangin au 03 83 25 65 40 ou 06 89 11 84 45
Mel : survie.lorraine@wanadoo.fr

Nantes : Rassemblement vers 14 h.
Contact : Gilles Barot
Mel : gilles.barot@libertysurf.fr

PARIS : La manifestation de soutien à François-Xavier Verschave, président de Survie, et à son éditeur, qui aura lieu le 24 février 14h00, à Paris, a changé de lieu sous les pressions préfectorales. Le rassemblement de la manifestation parisienne se déroulera : Place Edmond Rostand (au croisement de la rue Soufflot et du Bd Saint Michel) station RER Luxembourg Contact : Amélie, Samira et Armelle au 01 43 27 03 25 (à Survie)

Strasbourg : 4 groupes partiront des places Gutenberg, Broglie, Hans Arp et des Halles, pour converger vers la Place Kleber où un rassemblement se tiendra à partir de 14 h.
Contact : Odile Krieg,
03 89 24 56 06 (tél.),
03 89 22 92 41 (fax).

Toulouse : Rassemblement à 15 h Place du Salin jusqu'à la Place du Capitole.
Contact : Philippe Texier,
05 61 80 33 30 (tél/fax)
Mel : ph_tex@club-internet.fr

Valence : Manif' le 23 février, rassemblement à 18 h Place de la Liberté, remise d'un texte. 20 h 30 : Débat avec Jean Carbonare et André Fine à la Maison des Sociétés, Salle Haroun Tazieff, rue St Jean à Valence.
Contact : Jacques Bonnet,



attac

04 75 25 32 73 (tel/fax)

Vous nous avez écrit

1- En réaction à l'article sur Nike, je voulais communiquer une petite expérience personnelle. J'ai acheté il y a quelques mois une paire de baskets Nike chez Décathlon. Quelle n'a pas été ma surprise de lire sur les étiquettes de mes chaussures, que le pied droit est fabriqué en Chine, et le pied gauche au Vietnam. Pensant à un erreur d'étiquetage, je suis allé me renseigner auprès du vendeur. Il n'y a aucune erreur. Pour éviter qu'une usine de sous-traitance ne fabrique un nombre de chaussures plus important que le nombre commandé pour les écouler sur le marché noir, Nike fait fabriquer les pieds gauches dans un pays et les pieds droits dans un autre pays. Des fois que les ouvriers de leurs usines aient envie de porter des Nike - que leurs salaires ne leur permettent pas de s'acheter - il ne pourraient chausser qu'un seul pied. Contre une économie qui marche sur la tête, pour vous tenir debout sur vos deux jambes, prolétaires de tous pays, unissez-vous ! Louis

2- Tout d'abord merci pour vos contributions. Permettez-moi toutefois d'exprimer mon étonnement par l'attitude offusquée de beaucoup de personnes militantes qui découvrent que le CIRAD ait une logique commerciale prééminente dans un certain nombre de ces recherches, l'argument avancé étant qu'il soit un établissement public. Il faut savoir, que outre son histoire institutionnelle particulière, le CIRAD fait parti du groupe statutaire des EPIC, Établissements Publics d'Intérêt Commercial. Dont acte.

Cessons de nous insurger contre cette logique qui marque certaines de ses activités, elle sont inhérentes à ces statuts, et cessons de parler une bonne fois pour toutes de recherche publique en ce qui concerne cet organisme. Que les recherches soient publiques ou privées, cela ne change rien à l'affaire.

Dans le cas du CIRAD, il s'agit, comme l'indique entre autres choses la structure de son financement global, d'une recherche qui est au plus semi publique. Cet état de fait renforce sa logique commerciale. Cette dernière qui depuis maintenant quelques décennies a presque entièrement investi les paillasses des laboratoires de recherche en général, qui se voient économiquement voire administrativement contraints aux "retombées rapides" dans les "secteurs productifs", avec

toutes les dérives délirantes que l'on connaît, dont la mise en marché, entre autres "choses", de semences OGM, alors que ces dernières ne devraient être tout au plus qu'un sujet de recherche, étant donné l'état actuel de nos connaissances.

Notre lutte, largement justifiée, ne nous dispense pas d'effectuer des différenciations qui, si pour l'instant peuvent sembler fines voire carrément futiles pourrait s'avérer décisive quant à la crédibilité des propositions qu'un jour nous serons tenus de faire. Elles doivent nous permettre, le plus justement possible, de fixer nos exigences, tant envers les labo privés, que semi publics ou publics. Daniel (agronome socio-anthropologue.)

3- Les déboires de la privatisation s'accumulent de toutes parts, mais certains sont parfois plus illustratifs (ou comiques) que d'autres. Les questions posées au parlement néerlandais par un membre du parti socialiste ('extrême' gauche), ainsi que les réponses particulièrement éclairantes de la ministre de l'économie, Mme Jorritsma-Lebbink (libéral-conservateur de la coalition 'violette' au pouvoir) valent, amha, la peine d'être citées. Le câbleur UCP, ayant repris diverses entreprises elles-mêmes issues de fusions et de privatisations plus anciennes, est un monopoliste aux états de services très peu flatteurs et à l'avenir plus qu'incertain... Ce texte est originaire de la liste nettime-nl (<http://www.nettime.org>) et a été posté par Hans Speckens <persgal@casema.net>

Le Membre du Parlement Marijnissen (PS) a soumis à la ministre de l'économie les questions suivantes concernant le câbleur UPC, le 24 novembre 2000:

1 Avez-vous pris connaissance du fait que l'action UPC a chuté de 83 à 10 Euros entre Mars 2000 et aujourd'hui?

2 Est-il exact que cette entreprise a basé sa stratégie de reprise et de croissance pour une bonne part sur la valeur de ses actions et que cette stratégie capote du fait de la forte baisse du cours de la bourse?

3 Partagez-vous l'avis des analystes financiers qui estiment que ce monopoliste du câble se trouve de par là dans une passe difficile, au point qu'une faillite ne soit pas à exclure?

4 Quelles peuvent être les conséquences de la faillite d'un câbleur privatisé? Estimez-vous possible que des millions de ménages se voient



attac

privés, pour une période plus ou moins longue, de télévision, de téléphone (les câbleurs doublent souvent comme fournisseurs de téléphone bon marché aux Pays-Bas, PR), et d'accès à l'Internet?

5 Le gouvernement a-t-il préparé un plan d'urgence pour le cas où un fournisseur privatifié de services publics se trouve en rupture de ses obligations?

6 Les problèmes survenus (et Dieu sait combien il y en eu... PR) avec ces fournisseurs de services publics qui ont été privatifiés constituent-ils une raison pour le gouvernement de se montrer plus circonspect à l'avenir en ce qui concerne la privatisation d'encre plus de services et d'entreprises publics? Par ailleurs, voyez-vous dans les cours très bas de l'action UPC à l'heure actuelle, une occasion de racheter ce câbleur et d'établir un service public national de raccordement au câble?

La ministre de l'économie, Mme A. Jorritsma-Lebbink, a répondu à ces questions de la façon suivante:

1 Oui.

2 Ce sont là des choses qui sont du regard de l'entreprise, et il n'est pas de mon ressort d'y exprimer un jugement.

3 Ici aussi: j'estime absolument et par principe, incorrect, en temps que ministre de l'économie, de porter un jugement, ou même d'exprimer

une opinion sur les perspectives d'une entreprise.

4 La faillite d'un câbleur privatifié n'aura certainement pas pour conséquence de priver des millions de ménages de téléphone et/ou d'accès à l'Internet. Dans le cas d'une faillite éventuelle, un câbleur sera, en toute probabilité, repris par un autre câbleur. De plus, il est fort probable que le câbleur en difficulté n'attendra pas la faillite pour se faire racheter. Mais au cas où une faillite aurait effectivement lieu, le syndic s'appliquera certainement à continuer l'exploitation du câble jusqu'à la reprise de l'entreprise. En effet, l'infrastructure du câble reste, même en cas de faillite, enterrée dans le sol, et donc disponible à l'utilisation.

5 Pour ce qui est de la télévision et des télécommunications par câble, il n'existe aucun plan d'urgence dans le sens que formule le parlementaire. Mais par ailleurs, je ne me fais aucun souci en ce qui concerne une éventuelle cessation de la fourniture de ces services; voir 4.

6 Je ne vois aucune raison de revenir sur les privatisations. Et au cas où un problème vraiment grave se produirait avec un gros câbleur, sa reprise par un autre acteur économique sur le marché, est de loin préférable à un retour à l'intervention de l'état.

Traduit par Patrice Riemens

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/rdv/>>

Vendredi: BE: BRUXELLES – FR: CASTRES – ATTAC 09 – PAU

Samedi: VIEILLE ADOUR – GRENOBLE – PARIS 14 – PARIS 11

Dimanche: PARIS 11

Lundi: BE: LIEGE – FR: LA ROCHELLE – PARIS 13 - METZ

Mardi: BE: VERVIERS – FR: PARIS 15 – PARIS 11